

Enseignement du premier degré - Grosses réparations scolaires - Programme 1991 - Demande de subvention au Département

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite aux demandes des directeurs des différents groupes scolaires de la Ville, il est envisagé de réaliser divers travaux de grosses réparations dans les écoles.

Ces opérations étant susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs, un programme a été établi comme suit :

*** Maternelle Pierre et Marie Curie**

- restructuration des sanitaires	145 000,00 F
- revêtement de sols	75 000,00 F

*** Primaire Pierre et Marie Curie**

- pose de faux-plafonds	97 117,16 F
-------------------------	-------------

*** Primaire Chaprais 2**

- pose de faux-plafonds	110 000,00 F
- réfection de l'installation électrique	180 000,00 F

*** Primaire et maternelle Herriot**

- pose de faux-plafonds	75 000,00 F
- réfection de l'installation électrique	160 000,00 F

*** Primaire Vaîtes Sud**

- pose de faux-plafonds	170 000,00 F
- réfection de l'installation électrique	180 000,00 F

*** Primaire Butte I et II**

- pose de faux-plafonds	167 314,95 F
- réfection de l'installation électrique (Butte II)	100 000,00 F

*** Primaire Butte I**

- réfection de la toiture	176 755,00 F
- réfection de l'installation électrique	50 000,00 F

*** Primaire Fanart**

- remplacement des fenêtres	434 000,00 F
-----------------------------	--------------

*** Primaire Champagne**

- réfection étanchéité et renforcement isolation thermique de la cuisine	93 612,50 F
- réfection de l'installation électrique	245 000,00 F

*** Primaire Saint-Claude**

- réfection de la couverture	140 000,00 F
------------------------------	--------------

*** Primaire Arsenal**

- réfection de la couverture 160 000,00 F

*** Primaire La Grette**

- réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique 85 000,00 F

*** Primaire Bourgogne**

- réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique du restaurant scolaire 130 000,00 F

*** Primaire Jean Zay**

- réfection de l'installation électrique 140 000,00 F

- installation électrique bureau médecine scolaire 60 000,00 F

*** Maternelle Velotte**

- réfection de l'installation électrique 40 000,00 F

*** Primaire Ile de France**

- réfection de l'installation électrique 120 000,00 F

*** Primaire Dürer**

- réfection de l'installation électrique (alarme type 2) 35 000,00 F

*** Maternelle Jean Macé**

- réfection de l'installation électrique 40 000,00 F

*** Maternelle Fontaine Argent**

- réfection de l'installation électrique 130 000,00 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux ci-dessus détaillé,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter l'aide financière du Département, le financement de la part à la charge de la Ville étant assuré par des crédits qui figureront au chapitre 903.1.232.502 (codes services 33000 et 30900) du budget primitif 1991. Dans le cas d'une décision favorable du Conseil Général, les subventions seront encaissées au budget supplémentaire de l'exercice en cours au chapitre 903.1.1053.502 (codes services 33000 et 30900) et rattachées, dès réception des arrêtés attributifs au chapitre 903.1.232.502 (codes services 33000 et 30900), en complément du financement de la Ville,

- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.